



# **REGLEMENT DE LA PRESQU'ILLENNE**

## **37ème Edition du jeudi 30 mai 2019**

**La participation du coureur implique la connaissance et l'acceptation sans réserve du présent règlement.**

[www.crozonjoggingclub.org](http://www.crozonjoggingclub.org) ou [Facebook presqu'île de Crozon jogging club.](https://www.facebook.com/presquiledecrozonjoggingclub)

### **Article 1 : PRESENTATION**

#### **Les « BAMBINS » animations enfants gratuite**

**Distances : 600 mètres et 2000 mètres.**

**Départ du 600 mètres : 9h20.**

**Départ du 2000 mètres : 9h30.**

**Participants du 600 mètres : Eveil Athlé, BB et Poussins, fille et garçon.**

**Participants du 2000 mètres : Benjamins et Minimes, fille et garçon.**

#### **La « MORGATOISE » (sans classement et chronomètre)**

**Distance: Randonnée pédestre Loisir de 8 km ou 14 km environ. (Nouveau Circuit)**

**Départ groupé : 09h15**

**Participants: Ouvert à tous, licenciés ou non.**

#### **Les épreuves chronométrées de la « PRESQU'ILLENNE »**

##### **Trail de 26 km (Nouveau Circuit)**

**Heure de départ : 09H00**

**Participants : Juniors, Seniors, Masters 1, 2, 3, 4, hommes et femmes licenciés ou non.**

##### **Course Nature 08 km 800 : (Nouveau Circuit)**

**Heure de départ : 10H00**

**Participants : Cadets, Juniors, Seniors, Masters 1, 2, 3, 4, hommes et femmes licenciés ou non**

##### **Course Nature 14 km 300 (Nouveau Circuit)**

**Heure de départ : 10H15**

**Participants : Cadets, Juniors, Seniors, Masters 1, 2, 3, 4, hommes et femmes licenciés ou non.**

**Tous les départs seront donnés à partir de l'ancienne école de St Hernot**

**Sur la commune de Crozon (Direction Cap de la Chèvre).**

**Parking n°1 pour le TRAIL est à 800 mètres de la ligne de départ.**

**Parking n°2 pour les courses nature et randonnées est à 300 mètres de la ligne de départ.**

### **Article 2 : CHARTE DE LA COURSE**

Les coureurs s'engagent à n'emprunter que le parcours balisé par l'organisation.

La nature nous accueille, respectons-la (site classé Natura 2000).

Tous les participants devront prendre en considération les points suivants : respecter la nature, les consignes de course, les zones de ravitaillement (les gels et autres produits pris en dehors des ravitaillements officiels doivent être conservés ou jetés dans les zones prévues à cet effet).

### Article 3 : ASSURANCE ET RESPONSABILITE

Les organisateurs ont souscrit une assurance responsabilité civile auprès des assurances «Groupama». Les licenciés bénéficient des garanties accordées par les assurances liées à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

L'organisateur ne peut être en aucun cas tenu pour responsable en cas d'accident, de défaillance consécutive à un mauvais état de santé, à une préparation insuffisante ou en cas de vol de matériel.

Les participants dégagent par avance l'organisation de toute responsabilité pénale et /ou civile en cas d'accident qui pourrait survenir pendant ou après l'épreuve.

Les concurrents devront respecter le code de la route et se conformer aux règlements FFA en matière de course hors stade.

### Article 4 : PARTICIPATION

Les licenciés FFA devront joindre une photocopie de leur licence au bulletin d'inscription. Les autres concurrents devront fournir un certificat médical (ou sa photocopie) de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition datant de moins d'un an conformément à l'article 231-2-1 du code sport. Ce document sera conservé par l'organisateur pendant un an en tant que justificatif en cas d'accident.

Une autorisation parentale, dûment signée par les parents ou représentants légaux, est obligatoire pour les mineurs (voir page 5).

Les catégories se déterminent en fonction de l'âge atteint au cours de l'année civile N et prennent effet au 1<sup>er</sup> novembre de l'année N-1.

<b>Masters</b> <sup>(1)(2)</sup>	40 ans et plus 1979 et avant	<b>Juniors</b>	18 et 19 ans 2000-2001	<b>Benjamins</b>	12 et 13 ans 2006-2007
<b>Séniors</b> <sup>(1)</sup>	23 à 39 ans 1980-1996	<b>Cadets</b>	16 et 17 ans 2002-2003	<b>Poussins</b>	10 et 11 ans 2008-2009
<b>Espoirs</b>	20 à 22 ans 1997-1999	<b>Minimes</b>	14 et 15 ans 2004-2005	<b>Eveil athlétique*</b>	7 ans à 9 ans 2010-2012

**Nota : les catégories d'âges sont définies par la Circulaire Administrative téléchargeable sur le site internet de la FFA.**

<sup>(1)</sup> Au niveau international, l'IAAF classe les féminines comme séniors de 23 à 34 ans, et Masters à partir de 35 ans. Le passage en catégorie Masters pour l'IAAF est au jour anniversaire.

<sup>(2)</sup> Pour les Masters, des classements par tranches d'âge de 5 ou 10 ans peuvent être prévus par l'organisateur :

**Hommes** : M1H (40-49 ans), M2H (50-59 ans), M3H (60-69 ans), M4H (70 ans-79 ans), M5H (80 ans et au-delà) ou MH40, MH45, MH50 ...

**Femmes** : M1F (40-49 ans), M2F (50-59 ans), M3F (60-69 ans), M4F (70 ans-79 ans), M5F (80 ans et au-delà) ou MF40, MF45, MF50 ...

## **Article 5 : INSCRIPTIONS INDIVIDUELLE – CHALLENGE Entreprises ou Associations.**

Les inscriptions se font soit en ligne à partir du site Internet « klikego.com »

Date limite d'inscription le **mercredi 29 mai 2019 18h00** sur le site web <http://www.klikego.com/>. Le coût de l'inscription en ligne est à la charge du coureur. **ATTENTION LE NOMBRE DE DOSSARD EST LIMITE PAR COURSE.** (1000 dossards disponibles).

### Par courrier postal

Le bulletin d'inscription est téléchargeable sur le site web <http://www.klikego.com/>.

Il est à renvoyer avant le **mardi 28 mai 2019**, accompagné du règlement à l'ordre de « Presqu'île Crozon Jogging Club », d'une photocopie de la licence ou du certificat médical, avec la mention « Athlétisme ou course à pieds en compétition », de moins d'un an.

Tout engagement est personnel, ferme, non transférable et définitif.

L'inscription ne sera prise en compte qu'à réception de l'ensemble des pièces.

Inscription le jour de la course avec une majoration de 3€ (sauf pour la « MORGATOISE ») avant le départ de la course choisie est toujours possible si des dossards sont disponibles.

Les animations « Bambins » sont gratuites et l'inscription se fait sur place le jour de la course.

### L'inscription au Challenge Entreprises ou associations est gratuite

Les participants sont soumis au règlement de la presqu'ilienne. Le Challenge Entreprises ou associations est ouvert aux entreprises inscrites au RCS et au Répertoire des Métiers, aux collectivités territoriales et aux organismes publics et aux associations ou clubs régis loi 1901.

Pour participer au classement du Challenge, les entreprises ou associations devront impérativement inscrire au moins un coureur dans chacune des trois épreuves (08 km 800, 14 km 300 et 26 km).

Seul les Inscriptions réalisées exclusivement en ligne soit par le responsable des inscriptions soit par le coureur lui-même sont prises en compte pour le challenge Entreprises ou associations.

Attention: le Nom de l'entreprise ou de l'association doit être remplis en termes identiques pour chaque inscription.

Un lot sera remis au représentant de l'entreprise ou de l'association la plus représentée et la mieux classée lors de la remise des récompenses.

## **ARTICLE 6 : RETRAIT DES DOSSARDS**

Le retrait du dossard aura lieu le jeudi 30 mai 2019 à partir de 8h00 sur présentation d'une pièce d'identité.

Le dossard est personnel, toute personne rétrocédant son dossard, sera reconnu responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.

## **ARTICLE 7 : CNIL**

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 Janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant par notre intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Si vous ne le souhaitez pas, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant vos noms, prénom, votre adresse.

## **Article 8 : EQUIPEMENT**

Les participants devront s'équiper en fonction de la météo (chaleur ou pluie). Les accompagnateurs à vélo sont interdits sur les circuits. **Les concurrents sont supposés être en autonomie complète, la gourde est conseillée.** Le dossard doit être porté sur la poitrine, ou sur le ventre, et doit RESTER VISIBLE pendant toute la course. Il doit donc être toujours positionné au-dessus de tout vêtement pour être facilement enregistré lors du passage sous l'arche d'arrivée.

## **ARTICLE 9 : RAVITAILLEMENT – ARRIVEE**

Les concurrents sont supposés être en autonomie mais des ravitaillements (solide et/ou liquide) sont disposés sur le parcours (un sur le 8km800, deux sur le 14k300 et trois sur le 26km), plus un à l'arrivée. **ATTENTION AUCUN GOBELET NE SERA FOURNIT SUR LES RAVITAILLEMENTS DU PARCOURS,** prenez vos dispositions.

## **Article 10 : BARRIERE HORAIRE**

Les organisateurs s'autorisent à fixer une barrière horaire à 12h30 au ravitaillement n°2. Tout concurrent hors de ce délai sera déclaré hors course.

## **Article 11 : LE DROIT A L'IMAGE**

J'autorise les organisateurs de la Presqu'ilienne 2019 ainsi que leurs ayants droit tel que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître, prises à l'occasion de ma participation aux courses, sur tous supports, y compris les documents promotionnels et publicitaires dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée « Les organisateurs s'autorisent le droit d'utiliser les images fixes et audiovisuelles sur lesquelles les participants pourraient apparaître.

## **Article 12 : SANCTIONS**

Les membres du Comité d'organisation sont habilités à disqualifier tout concurrent ayant un esprit antisportif, jetant des débris ou manquant de respect aux bénévoles. (Pas de réclamation possible)  
Les participants aux courses running s'engagent à respecter rigoureusement l'interdiction de dopage ainsi que les dispositions concernant les contrôles antidopage, telles qu'elles résultent des lois et règlements en vigueur, notamment les articles L.230-1 et suivant du C et du Code du Sport et le Règlement fédéral de lutte contre le dopage.

## **Article 13 : SECURITE**

La sécurité sera assurée par des signaleurs bénévoles placés tout le long du parcours à des endroits stratégiques équipés de téléphone portable pour joindre les secours.

L'assistance médicale sera assurée par des secouristes et un médecin.

Tout participant se doit de signaler un coureur en difficulté au poste le plus proche.

Le coureur en difficulté ne doit pas quitter le circuit balisé pour être pris en charge dans les plus brefs délais. Obligation de porter assistance à toute personne en danger, le temps que les secours prennent le relais. Tout abandon doit être signalé à l'organisation par le biais d'un signaleur/bénévole.

En cas de mauvais temps ou toute autre raison de sécurité pouvant nuire aux concurrents, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou bien d'annuler l'épreuve. Le participant ne pourra prétendre à aucun remboursement ou indemnité.

#### **ARTICLE 14 : CLASSEMENT ET RECOMPENSES**

La présence des participants récompensés est obligatoire, en cas d'absence les prix seront acquis par l'organisation. Une loterie est organisée et les lots offerts aux personnes tirées au sort (présence obligatoire pour retirer son lot). Chaque participant recevra un lot au retrait de son dossard (sauf pour les inscriptions gratuites). Tous les enfants des animations « Bambins » seront médaillés.

**La remise des récompenses est fixée à 12h45.**

#### **ARTICLE 15 : COORDONNEES ORGANISATEURS**

Bulletin d'inscription à renvoyer à :

M. BLANCHARD Noel

N° 28, Rue Jacques Prévert

29 160 Crozon.

*Hébergement : Vous êtes nombreux à vouloir découvrir notre région, et plus particulièrement la Presqu'île de Crozon. Nous pouvons vous aider à organiser votre week-end, (hébergements, visites, randonnées...) sur <http://www.crozon-tourisme.bzh/se-loger>*

**La Presqu'ilienne 37<sup>ème</sup> édition du 30 mai 2019.**  
**AUTORISATION PARENTALE POUR LES MINEURS.**

Je soussigné(e), Madame, Monsieur,.....  
désigné(e) civilement responsable.

**Adresse :** .....

**Téléphone :** .....

**Autorise mon enfant :**

Nom :.....Prénom.....

Né(e) le ..... à participer à l'animation enfant gratuit organisé par  
Presqu'île de Crozon Jogging Club (PCJC).

**J'ai bien noté que durant toute la manifestation, mon enfant reste sous mon entière surveillance.**

**De ce fait, je dégage de toute responsabilité, l'association Presqu'île de Crozon jogging club régie par la loi 1901, en cas d'éventuel accident ou incident.**

**DOSSARD NUMERO :** .....

**Animation 600 m ou 2000m gratuite pour tous.**

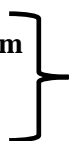
**Entourer ci-dessus la course en fonction de l'année de naissance.**

**2010-2012 et après (Eveil Athlé et BB): 600m**

**2008-2009 (Poussins): 600m**

**2006-2007 (Benjamins): 2000m**

**2004-2005 (Minimes): 2000m**



**Allure de course régulée par PCJC**

**Date :**

**Signature obligatoire des parents :**

# La Presqu'ilienne 37<sup>ème</sup> édition du 30 mai 2019.



**Bulletin d'inscription - A compléter et à retourner avant le 28 mai 2019.**

Chez M. BLANCHARD Noel  
N° 28, Rue Jacques Prévert  
29 160 Crozon.

**Nom Prénom :** .....

**Adresse :** .....

**Téléphone :** .....

**Année de naissance :** ..... **Sexe:** Homme  Femme

**ATTENTION, pour les mineurs, fournir une autorisation parentale.**

- La "MORGATOISE" Distance: Randonnée loisir de 9 km (8€)**
  - *Gratuit pour les moins de 14 ans.*
- La " Trail de 26 km " droit inscription 12€ - 15€ sur place.**
- La "Course Nature 14 km 300 " droit inscription 9€ - 12€ sur place.**
- La "Course Nature 8 km 800" droit inscription 8€ - 11€ sur place.**

*Cocher votre sélection*

## **Non licencié**

Un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pieds en compétition de moins d'un an doit être fourni avec l'inscription (Photocopie conseillée / Aucun certificat ne sera rendu).

Toute personne s'engageant reconnaît avoir pris connaissance et accepte le règlement de course. Infos, règlement, photos et classements sur [www.crozonjoggingclub.org](http://www.crozonjoggingclub.org) ou Facebook [presqu'île de Crozon jogging club](#).

**Chèque à l'ordre de :** Presqu'île de Crozon Jogging Club.

**Signature obligatoire**